

CONDITIONS GÉNÉRALES ET PARTICULIÈRES DE VENTE DES VOYAGES ROAD2LUXE

1. INSCRIPTION

Toute inscription entraîne la signature d'un bulletin d'inscription. A défaut de dispositions contraires figurant sur le bulletin d'inscription, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans le devis fourni au client sont contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

Avec l'inscription au voyage le Participant accepte que ses coordonnées (Nom, Prénom, Email) soient utilisées par Indian Motorcycle à des fins de suivi de satisfaction, d'enquêtes ou d'offres commerciales ultérieures liées à cette marque.

Le Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de ses données, qu'il peut exercer à tout moment en écrivant à : info@road2lux.com

Pour être confirmée, toute inscription doit être accompagnée d'un 1^{er} acompte dont le montant est défini dans les conditions de paiement de chaque voyage. Le solde doit être réglé au plus tard 45 jours ouvrables avant la date de départ.

Le client n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et encourt de ce fait, les frais d'annulation prévus par les présentes conditions.

En cas d'inscription à moins de 45 jours du départ, le montant total du voyage sera dû à l'inscription.

Nous acceptons les moyens de paiement suivant : carte bancaire et virement.

2. PRIX

Les prix figurant dans chaque descriptif et devis du voyage sont établis en fonction notamment du cours des devises entrant dans la composition du prix.

Avant la signature du bulletin d'inscription, nous nous réservons la possibilité de répercuter exceptionnellement et dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 toute hausse de ce poste.

3. MODIFICATION PAR LE CLIENT

Tout report de date, tout changement de type de transport et/ou de ville de départ et/ou d'arrivée, tout changement d'itinéraire est considéré comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription et entraîne la facturation de frais d'annulation comme prévu à l'article 6 et sont dus immédiatement.

4. CESSIION DU CONTRAT

Toute cession (notifiable par écrit) entraîne les frais suivants à acquitter par le client :

- Jusqu'à 31 jours avant le départ : 5% du montant total.
- Moins de 30 jours : 7% du montant total plus le coût d'émission de nouveaux titres de transport s'il y a lieu.

5. NOM DES INSCRITS

Les noms et prénoms communiqués au moment de la réservation et figurant sur le bulletin d'inscription sont obligatoirement et précisément ceux figurant sur les passeports valides au moment du voyage. A défaut, toute modification sera considérée comme une cession de contrat (Se reporter à l'article 4).

6. CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation par le client de son inscription entraîne l'exigibilité des frais suivants :

- A plus de 90 jours : 5% du montant total
- De 90 à 45 jours : 30 % du montant total de l'inscription
- De 45 à 21 jours : 60 % du montant total de l'inscription
- De 20 à 8 jours : 80 % du montant total de l'inscription
- A partir de 7 jours : 100 % du montant total de l'inscription

7. ANNULATION OU MODIFICATION DU FAIT DE L'ORGANISATEUR

Le client ne peut prétendre à aucune indemnité si l'annulation ou la modification du circuit sont imposées par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à la sécurité des inscrits. Si un voyage est annulé par manque de participant (minimum 3 motos), le client se verra proposer une autre date de voyage ou un remboursement total, au minimum 60 jours avant le voyage. L'accompagnateur du voyage se réserve le droit de modifier le tracé, les étapes ou l'organisation quotidienne du circuit pour des raisons de sécurité (conditions météorologiques, travaux, événements imprévus, délai ou tout autre élément pouvant nuire à la sécurité du groupe). Il se réserve également le droit de mettre fin au voyage de manière anticipée en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de notre volonté compromettant la sécurité des participants. Les participants doivent respecter les consignes de sécurité ou l'accompagnateur peut refuser la poursuite du voyage pour un participant dangereux. Aucune indemnité ne pourra alors être réclamée. Les modifications de parcours ne constituent pas une non-exécution du contrat.

8. FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Tous les passagers, même mineurs, doivent être en possession de leur propre passeport valide pour toute la durée de leur voyage. Le client doit impérativement vérifier auprès des ambassades et consulats si sa situation personnelle ou celle des autres passagers, et particulièrement les enfants, ne relèvent pas de formalités particulières. Les conséquences liées à l'absence de documents valides sont entièrement à la charge du client.

9. DÉFAUT D'ENREGISTREMENT

Dans le cas d'un voyage avec transport aérien ou maritime inclut, le défaut d'enregistrement à l'aéroport ou au port de départ occasionné par un passeport périmé ou non présenté, des formalités administratives non respectées, un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre quelle que soit la cause, n'entraîne pas la responsabilité de la SAS Road2lux et les frais d'annulation sont exigibles. De même, si les nom et prénom figurant sur le titre de transport et recopiés à l'identique du bulletin d'inscription diffèrent des nom et prénom figurant sur le passeport.

Nous attirons votre attention sur le fait que, à la suite d'un défaut d'enregistrement au départ, les compagnies aériennes annulent systématiquement le vol retour.

10. LOCATION D'UN VÉHICULE

Pour toute location, le jour de la prise en main du véhicule, le conducteur doit obligatoirement :

- Être âgée de 21 ans ou plus
- Présenter son passeport valide
- Présenter son permis de conduire national dont la catégorie devra être adaptée au véhicule loué
- Disposer d'une carte bancaire Visa, MasterCard ou American Express sur laquelle sera bloquée une caution dont le montant varie suivant la catégorie de la moto et est indiqué dans chaque devis.

Le client est responsable de toute amende, infraction ou dommage causé durant la location.

11. HÉBERGEMENT

Les chambres communicantes ou côte à côte ne peuvent pas être garanties lors de la réservation. Selon la réglementation hôtelière internationale, le jour de départ, les chambres doivent être libérées avant midi même si le départ a lieu dans la soirée. De ce fait, le jour de l'arrivée les chambres sont généralement libres à partir de 15 heures. Nous ne pouvons être tenus responsables des objets ou vêtements perdus ou oubliés au cours du voyage.

12. LIMITES DE RESPONSABILITÉS

Notre responsabilité ne peut être engagée et le client ne peut prétendre à aucun dédommagement en cas de force majeure entraînant des retards, des modifications, voire des annulations.

L'organisateur s'efforce de trouver des solutions de remplacement sans aucun dédommagement possible.

Notre responsabilité ne peut être engagée et le client ne peut prétendre à aucun dédommagement en cas d'accident de la circulation. Chaque conducteur/pilote est seul responsable de sa sécurité.

Notre responsabilité ne peut être engagée et le client ne peut prétendre à aucun dédommagement en cas de vol, dégradation partielle ou totale du véhicule mis à sa disposition.

Notre responsabilité ne peut être engagée et le client ne peut prétendre à aucun dédommagement pour toute conséquence liée au non-respect des règles et des lois en vigueur dans le pays visité (code de la route, transport/cession/usage de substances illicites...)

13. APTITUDE PHYSIQUE ET SÉCURITÉ À LA CONDUITE MOTO

Le participant déclare être physiquement et médicalement apte à la conduite d'une moto dans le cadre d'un voyage accompagné comprenant des journées de roulage consécutives.

Le participant reconnaît être seul responsable de son état de santé et s'engage à informer l'organisateur de toute pathologie, traitement ou condition susceptible d'altérer sa capacité à conduire un deux-roues motorisé en toute sécurité.

L'organisateur se réserve le droit, à tout moment du voyage, de refuser ou d'interrompre la participation d'un client à la conduite moto pour tout motif légitime lié à la sécurité du participant ou du groupe, notamment en cas de doute sérieux sur son aptitude physique ou médicale, ou à la suite d'un incident ou accident.

Cette décision, prise dans l'intérêt de la sécurité, ne pourra donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou compensation, dès lors qu'elle repose sur un motif objectif et raisonnable.

14. SERVICE APRÈS-VENTE

Toute défaillance dans l'exécution du contrat constatée sur place par les clients doit nous être signalée le plus tôt possible, par écrit, sous pli recommandé et avec les pièces justificatives, au maximum 7 jours après le retour. Passé ce délai, il ne nous sera plus possible d'intervenir auprès de nos fournisseurs. Une prestation non consommée du fait du client ne peut être remboursée. Toute réclamation doit être détaillée et accompagnée de justificatifs.

15. JURIDICTION

En cas de contestation ou de litige, seul le Tribunal d'Aix en Provence est compétent.

SAS Road2luxe - immatriculée au RCS AIX EN PROVENCE 523 814 770 Immatriculée aux
Registre des Opérateurs de Voyages et Séjours sous le numéro IM013150003 auprès d'Atout
France

Garantie financière : APST, 15 AVENUE CARNOT, 75017 PARIS - France L'assurance de
responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : GENERALI IARD, 7 BOULEVARD
HAUSSMANN, 75009 PARIS, France

Au Canada ; l'Agence Club Voyages Solerama - 497 Chemin de la Grande Côte, Saint-Eustache
- Titulaire d'un permis du Québec #703379 est distributrice des voyages Road2luxe

VOTRE EXPERIENCE EN TANT QUE MOTARD(E)

Voici quelques questions destinées à mieux connaître votre expérience et vos compétences techniques en tant que conducteur de moto. Vos réponses permettront à vos accompagnateurs d'organiser au mieux l'encadrement du groupe. Soyez honnête : il n'y a ni bonne ni mauvaise réponse.

Nous rappelons qu'il s'agit d'un voyage à moto, que le code de la route doit être respecté et que notre priorité reste votre sécurité.

Vous aurez par ailleurs l'occasion de progresser tout au long du séjour.

Votre nombre d'année d'expérience à moto ?

☐ Moins de 5 ans ☐ Entre 5 et 10 ans ☐ Plus de 10 ans

Avez vous déjà utilisée(s) ce type de moto ?

☐ sportive ☐ custom ☐ routière ☐ trail

Avez-vous déjà roulé en groupe, en quinzaine ?

☐ Oui ☐ Non

Préférez-vous un rythme de roulage plutôt détendu, modéré, ou dynamique ?

☐ détendu ☐ modéré ☐ dynamique

Vous vous sentez capable d'effectuer des virages en épingles ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne suis pas sûr

Vous vous sentez capable d'effectuer des manœuvres à basse vitesse ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne suis pas sûr

Vous vous sentez capable de rouler de 4 à 7 heures par jour pendant la durée du voyage ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne suis pas sûr

Avez-vous déjà conduit en moto sous la pluie ?

☐ Oui ☐ Non

Vous sentez vous en capacité physique et technique pour participer a ce voyage ?

☐ Oui ☐ Non ☐ Je ne suis pas sûr

Avez-vous des remarques particulières à nous faire part ?
